# Tri-angle

voir autrement la notion de déchets

Bulletin d'expression du Cercle National du Recyclage

n° 19 - Septembre 2012


## SOMMAIRE


Editorial p. 1

Le Syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges - Smd - p. 2

EffloreSens, Donnons du Sens à notre Avenir p. 4

Offre de collecte des papiers de bureau de La Poste : déjà plus de 2 500 tonnes collectées. p. 5

Le SITCOM Côte Sud des Landes : Une gestion des déchets en régie. p. 7

Conséquences juridiques du passage à la redevance incitative p. 8

Compostage en pied d'immeuble à la cité Radieuse. p. 9

Le SYMEVAD inaugure son nouveau centre de tri. p. 10

Les brèves des adhérents p. 12

Agenda p. 14

Eric Grelet, Dessinateur Humoristique

## Edito

***Les dernières élections vont-elles changer les choses ?***

Combien de fois n'avons-nous entendu ces dernières décennies de noires sentences sur le devenir de notre planète, avec chaque fois le sentiment qu'après le constat et les imprécations c'était un grand sentiment d'impuissance à modifier la pente destructrice qui prévalait.

Assez paradoxalement la problématique des déchets a cet intérêt de nous plonger directement dans le cœur du sujet et surtout elle offre une capacité à réagir positivement, elle invite l'ensemble des acteurs, dirigeants comme simple citoyen à s'engager concrètement sur la voie plus vertueuse du développement durable.

Et cela fonctionne, les citoyens dans leur majorité sont motivés, la France n'a pas en ce domaine à rougir de ses résultats.

Par contre autant la conjoncture économique que les signes précurseurs d'essoufflement nécessitent de franchir un palier.

Celui de développer cette activité non plus simplement dans une logique de précautions sanitaire et environnementale mais radicalement dans une conception d'économie circulaire.

Ne considérons plus ces produits en fin de première vie comme des déchets mais systématiquement comme des matières à régénérer et/ou de l'énergie à capter.

L'activité industrielle relocalisée, l'emploi, l'économie de matière et d'énergie importée s'en trouveront bénéficiaires. Pour passer ce palier il est en premier lieu nécessaire de mettre de l'ordre dans les éco-organismes en corrigeant les inégalités de traitement par l'instauration d'une REP aboutie pour tous ce qui signifie la prise en charge financière complète, alimentée par l'éco-contribution affichée sur le produit ou sur son emballage et supporté par le couple « producteur consommateur ».

Nous avons à cet égard manqué de volonté politique et trop cédé aux lobbies industriels et commerciaux toujours enclin à privilégier le court terme, ainsi à l'instar de nos voisins allemands et Belges qui ont démontré la pertinence de leur dispositif il nous faut compléter et finaliser le nôtre, nous en trouverons rapidement les effets bénéfiques.

- En premier lieu cette éco-contribution déterminée par le coût réel de collecte et de traitement doit booster l'éco-conception, axe principal de la prévention.
- En second lieu son affichage sur les produits (comme pour les D3E) doit favoriser la prise de conscience et la responsabilisation de l'acheteur/consommateur au moment décisif, à l'acte d'achat.
- Enfin si on lui adjoint des objectifs de recyclage ambitieux pour tous les produits cela doit contribuer définitivement au développement de cette économie que l'on qualifiera de circulaire ou verte !

Face aux multiples insatisfactions des différents acteurs de cette chaîne, il ne s'agit plus de « tourner autour du pot » il est nécessaire de se soustraire à la pression des lobbies industriels et commerciaux, de retrouver une gouvernance indépendante, cohérente et transparente.

Pour cela deux niveaux de travail peuvent être restructurés :

## Edito (suite)

• Un groupe de travail plus technique, composé de tous les acteurs de la chaîne qui étudie et propose des modalités politiques et financières pour la réalisation des collectes et du traitement.
• Une structure de type Haute Autorité qui décide, contrôle, sanctionne éventuellement.

Enfin si l'on veut renforcer l'engagement des Français en ce domaine, il est indispensable au travers de ces évolutions de simplifier les procédures et les règles pour rendre ce dispositif lisible par chaque citoyen.

Un défi de plus pour le nouveau gouvernement, son intérêt est qu'il ne nécessite pas de financement, simplement de la volonté politique, celle du changement… maintenant.

Paul DEFFONTAINE
Président du
Cercle National du Recyclage

## Le Syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges - Smd -

**Le Smd, une histoire, un territoire, des élus, une équipe.**

➢ Créé en 1992
➢ Le Smd regroupe la quasi totalité des 515 communes vosgiennes représentant 393 510 habitants :
- 10 syndicats,
- 17 communautés de communes,
- 51 communes indépendantes.

➢ Le Smd est géré par un comité syndical composé d'élus locaux :
- 1 Président et ses 6 Vice-présidents,
- 1 Bureau composé de 9 membres,
- 68 délégués et leur suppléant.

➢ L'équipe du Smd est composée de 9 personnes

**Les compétences du Smd**

Les adhérents au Smd lui ont délégué leur compétence « *traitement des ordures ménagères* ».

➢ transfert, transport et traitement des ordures ménagères depuis les lieux de transit jusqu'aux sites de traitement,
➢ transfert, transport et traitement des ordures encombrantes,
➢ transfert, transport et tri de la collecte sélective en porte-à-porte,
➢ collecte, transport et tri de la collecte sélective en apport volontaire,
➢ collecte et/ou traitement de certains types de déchets déposés en déchèterie

Le Smd assure également, pour ses collectivités adhérentes :

➢ le pilotage du programme départemental de prévention de la production de déchets, en partenariat avec l'ADEME,
➢ une aide personnalisée à la communication,
➢ l'obtention des soutiens Eco-Emballages,
➢ le reversement des recettes et soutiens de collecte sélective.

Le Smd gère, entre autre, le vidage des conteneurs d'apport volontaire

... le tri des papiers et emballages ménagers recyclables

... la valorisation énergétique des ordures ménagères

...la filière des DEEE

**Au fil des années et de l'évolution de la réglementation, le Smd a mis en place des filières de traitement ou de valorisation pour chaque type de déchets**.

➢ valorisation énergétique par incinération et stockage des ordures ménagères,
➢ valorisation matière du papier et des emballages (verre, plastique, briques alimentaires, petits métaux)
➢ valorisation et/ou traitement spécifique des déchets déposés dans les 38 déchèteries vosgiennes : encombrants, déchets verts, ferraille, bois, carton, DEEE, huiles végétales et minérales, produits dangereux, DASRI, amiante lié, plâtre…
➢ Le Smd a également mis en place un dispositif de collecte des textiles en partenariat avec Le Relais et étudie la possibilité de démanteler une part plus importante de gros objets (encombrants) pour en tirer le maximum de matière valorisable.

# Le Syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges - Smd - (suite)

**La quasi-totalité des déchets produits, triés et collectés dans les Vosges sont valorisés dans les Vosges**. Un circuit « court » entre les lieux de collecte et les sites de tri, de valorisation et de recyclage qui permet d'économiser sur le transport et ses émissions de carbone et, surtout, de faire travailler des entreprises locales.

**En 2011, le Smd a ainsi traité** :

- 99 400 tonnes d'ordures ménagères résiduelles dont 60% ont été valorisées énergétiquement
- 19 100 tonnes d'encombrants

Soit une moyenne de 301 kg d'ordures ménagères par habitant.

- 35 651 tonnes de papier et d'emballages ménagers recyclables

- dont 10 188 tonnes collectées en porte à porte (sacs jaunes)

- 9 360 tonnes de papiers, journaux, revues, magazines, briques alimentaires et 770 tonnes de bouteilles et flaconnages en plastique collectés sur les points d'apport volontaire.

- 15 333 tonnes de verre

**Soit, en moyenne, 56.90 kg de papier et d'emballages recyclables par Vosgien (contre 45.2 kg pour chaque Français)**.

**L'harmonisation des consignes de tri : une réalité dans les Vosges**.

Pour répondre aux objectifs de la Loi Grenelle (75% des emballages recyclés en 2012), le Smd a choisi d'harmoniser les flux et consignes de tri des papiers et des emballages en apport volontaire dans les Vosges. Où l'on dénombrait jusqu'alors jusqu'à 8 façons différentes de trier.

Depuis le 1er juillet 2012, tous les Vosgiens trient donc les mêmes déchets de la même façon : les emballages en verre d'un côté (là, pas de changement), le papier et les emballages de l'autre, en mélange. Seul le mode de collecte diffère : sac jaune collecté en porte à porte ou conteneur « papier-emballages » sur les points d'apport volontaire.

Un seul et même conteneur pour tous les emballages recyclables (hors verre)

Une démarche unique en France sur un tel territoire qui permet de simplifier le geste de tri et, à terme, d'augmenter les tonnages collectés et de maîtriser les coûts de collecte et de traitement. Une démarche unique mais qu'il a fallu défendre et accompagner au quotidien.

A cette fin, le Smd a conclu un marché global de collecte et de tri et mis à la disposition de ses collectivités adhérentes différents marchés de fournitures (conteneurs notamment) et de services (lavage de conteneurs, modification des orifices, changement de signalétique…). Il a également mis au point un kit de communication spécifique et personnalisable : signalétique de conteneurs, articles de presse, affiches, guides du tri, sacs de collecte, vidéos expliquant le nouveau geste de tri… ainsi qu'un guide d'implantation des Points d'Apport Volontaire.

Le guide du tri personnalisable existe en version 4 ou 16 pages

Cling et Mél', pour un geste de tri simplifié

**Plus de tri, mais moins de déchets aussi…**

Le Smd pilote, depuis 2007 et en partenariat avec l'Ademe, un programme départemental de prévention de la production de déchets avec pour objectif de réduire de 15% les déchets ménagers d'ici 2013. Ce programme a été redéfini en 2012. Il met en avant 5 thématiques :

- **La promotion du compostage** domestique, en pied d'immeuble ou de quartier, du jardinage au naturel, lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective.

# Le Syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges - Smd - (suite)

Depuis 2007, le Smd a formé plus de 100 conseillers au compostage

- **La consommation responsable** : promotion des éco-achats, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction de la nocivité des déchets, réduction des imprimés non sollicités, promotion des couches lavables…

Les caddies comparatifs, pour parler des éco-achats

- **Le réemploi** et la promotion de la réparation

Le Smd travaille avec des associations de réemploi locales

- **L'éco-exemplarité** des collectivités
- **Les déchets des entreprises** : sensibilisation et accompagnement des entreprises à la prévention de leurs déchets et à l'éco-conception

En matière de prévention des déchets également, le Smd dispose d'un panel d'outils pédagogiques à disposition de ses relais. Il impulse aussi, chaque année, l'organisation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets dans les Vosges.

En 2011, le Smd a organisé un salon de la prévention

**Depuis 2008, dans les Vosges, la production de déchets (Ordures ménagères et collecte sélective hors déchèteries) a diminué de plus de 6%.**

smd
Syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges

Pour plus d'informations :
Syndicat mixte pour la gestion
des déchets ménagers et assimilés
des Vosges
Tél. : 03.29.34.36.61
contact : contact@smdvosges.fr
site : www.smdvosges.fr

# EffloreSens, Donnons du Sens à notre Avenir

efflore sens
*Donnons du Sens à notre Avenir*

**Cédric Hédont**, anciennement responsable de la communication du Smitom-Lombric (77), de l'Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (75) et du Groupe Semardel (91), a associé ses compétences à celles de **Diego Brelière**, Directeur artistique et **Anthony Duchet**, Webmaster développeur pour créer **EffloreSens**, studio de communication globale sur le développement durable.
Il continuera ainsi d'accompagner les associations, les collectivités et les entreprises sur la réalisation de projets de sensibilisation et de communication, notamment sur les questions de prévention et de valorisation des déchets.
Nous lui souhaitons une pleine et entière réussite pour cette nouvelle aventure.

Plus d'informations :
www.effloresens.fr

# Offre de collecte des papiers de bureau de La Poste : déjà plus de 2 500 tonnes collectées.

**Depuis janvier dernier, La Poste propose une offre de collecte sélective des papiers de bureau à recycler, auprès des TPE/PME et des collectivités territoriales. Un nouveau service attendu, utile et structuré. Questions à Sophie-Noëlle NEMO, directrice du développement de l'Économie Responsable à la direction du Courrier.**

***Pourquoi La Poste s'est-elle lancée dans la collecte des papiers de bureau à recycler des PME et des collectivités territoriales ?***

Ce projet est parti du constat que, en France, 60% des papiers de bureau ne sont pas recyclés. Cela représente 650 000 tonnes brûlées ou mises en décharge alors même que les papetiers recycleurs souffrent d'un manque d'approvisionnement ! Le papier le moins recyclé est celui des PME car la collecte de cette masse diffuse est très coûteuse. Les grands opérateurs de collecte se concentrent sur les grands gisements (grosso modo, les grandes entreprises), et ne recyclent pas forcément en France car les papetiers indiens ou chinois achètent cette matière première secondaire plus cher.

Sur ces 60 % de papiers usagés non recyclés, La Poste a considéré qu'elle avait un rôle à jouer : grâce à ses réseaux commerciaux, logistiques et surtout grâce à ses facteurs, elle peut les collecter à un coût raisonnable (et à un coût CO2 supplémentaire quasiment nul), pour ensuite les faire trier par des entreprises locales d'insertion. Notre ambition, au travers de cette nouvelle activité, est triple : renforcer la contribution sociétale de La Poste à l'économie verte et solidaire, renforcer sa politique volontariste autour du papier responsable et démontrer qu'il existe un modèle économique rentable, pérenne et créateur d'emplois.
La Poste s'inscrit ainsi dans la mise en œuvre de la convention d'engagement volontaire signée par les acteurs de la filière graphique le 6 février dernier sous l'impulsion du ministère de l'Ecologie. Dans cette convention, l'ensemble des acteurs s'engagent à faire progresser le tonnage des papiers bureautiques recyclés de plus de 200 000 tonnes à horizon 2015.

***Comment La Poste a-t-elle structuré son offre ?***

Cette nouvelle activité s'appuie sur nos moyens industriels, logistiques et commerciaux mais avant tout sur le professionnalisme des facteurs qui, venus pour collecter ou distribuer le courrier dans une entreprise, repartent avec les papiers de bureau à recycler. Pour développer cette prestation utile et attendue, nous avons par ailleurs agi sur deux plans : nous nous sommes engagés directement dans l'Économie Solidaire et Sociale en acquérant la société Nouvelle Attitude, entreprise d'insertion par l'activité économique spécialisée dans le recyclage de papiers de bureau, conventionnée par l'État et Pôle Emploi. Nous avons également engagé des discussions avec d'autres acteurs de l'insertion par l'Activité Économique. Notre objectif est en effet de partager la valeur que nous sommes en mesure de créer grâce à notre capacité de collecte de ressources secondaires diffuses avec les autres acteurs en place, entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire et collectivités territoriales.

***Comment cela fonctionne-t-il concrètement ?***

Concrètement, le facteur collecte les papiers, dans les entreprises qui ont souscrit à l'offre Recy'go papiers, puis les transfère à des centres de tris. Pour faciliter la collecte, La Poste met à la disposition de ses clients des Eco'belles®, containers en carton dédiés au tri des papiers. La collecte est assurée par les facteurs, qui ont prêté serment, ce qui garantit une entière confidentialité des informations. Les papiers collectés sont ensuite triés puis revendus à des papetiers recycleurs situés en France, proches des points de collecte, à un prix encadré. Nous facturons cette prestation à hauteur de 580 euros par an pour une PME de 30 salariés.

***8 mois après le lancement de l'offre, quel est le premier bilan ?***

Nous avons lancé l'offre sur des départements tests, puis l'avons rapidement généralisée sur toute la France. 530 entreprises y ont déjà souscrit. Plus de 2 300 tonnes de papier ont été collectées et recyclées dans ce cadre. C'est tout à fait prometteur. Du coup, nous étudions la pertinence d'étendre cette capacité à collecter des gisements diffus de « ressources secondaires » à d'autres matériaux, au service d'une économie plus responsable sur le plan environnemental (réutiliser ce qui peut l'être pour moins puiser dans les ressources primaires), sociale (accompagner le retour à l'emploi durable par consolidation des métiers du tri de ces ressources secondaires) et territoriale (favoriser les « boucles courtes » et l'emploi dans les territoires français).

# Offre de collecte des papiers de bureau de La Poste : déjà plus de 2 500 tonnes collectées (suite).

| Chiffres clés | |
|---|---|
| • 9.7 millions de tonnes de papiers, toutes catégories confondues, ont été consommées en 2011, soit une moyenne, par habitant, de plus de 150kg par an (source COPACEL).<br><br>• Le papier se recycle jusqu'à 5 fois (source EcoFolio)<br><br>• La production de pâte à partir de papiers recyclés consomme en moyenne jusqu'à 3 fois moins d'énergie, 3 fois moins d'eau et évite l'émission de 300 kg de CO2 par tonne de papiers recyclés par rapport à celle de papiers issus de coupes de bois (source EcoFolio)<br><br>• Près de 40% des papiers et cartons collectés en France sont exportés vers des pays comme l'Espagne, l'Allemagne ou encore la Chine, dont les besoins respectifs sont croissants. A contrario, pour pouvoir répondre à la demande du marché intérieur, les papetiers français doivent importer des papiers et cartons récupérés dans d'autres pays du monde. Plus de 2.8 Millions de tonnes sont ainsi parties à l'exportation en 2011, et 0.8 Millions de tonnes ont été importées (Estimations FEDEREC).<br><br>• 100 tonnes de papier collecté & recyclé = 1 emploi d'insertion créé | |

Pour plus d'informations :
LA POSTE

Sophie-Noëlle NEMO
Directrice du développement de l'Économie Responsable,
Direction du Courrier
secretariat.nemo@laposte.fr

## Appel à contribution

Forts de vos différentes pratiques ou de vos nouveautés en matière de gestion durable des déchets, vous souhaitez aborder un sujet ou faire part de vos projets. Venez vous exprimer au travers de ce bulletin. Le Cercle National du Recyclage attend vos contributions et témoignages pour vous permettre de faire profiter les lecteurs de votre expérience.

Merci de contacter
Delphine GOURLET
03 20 85 85 22
dgourlet@cercle-recyclage.asso.fr.fr

# Le SITCOM Côte Sud des Landes : Une gestion des déchets en régie

Le SITCOM Côte sud des Landes est le Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères.

Syndicat mixte, il regroupe 76 communes qui adhèrent par le biais des 4 communautés de communes et de la communauté d'agglomération ci-après :

• Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud
• Communauté de Communes du Pays d'Orthe
• Communauté de Communes du Seignanx
• Communauté de Communes Côte Landes Nature
• Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Service public en régie, il est financé par les contributions des adhérents, la redevance spéciale (redevance payée par les commerçants, artisans et professions libérales), les redevances spécifiques (mise à disposition de bennes, dépôts dans les centres de traitement, etc.) ainsi que les recettes issues des ventes de produits (compost, paillage…) et les soutiens des éco-organismes.

Il compte 280 agents (fonctionnaires territoriaux) et collecte et traite 200 000 tonnes par an, tous déchets confondus.

**Territoire et population**

Le SITCOM couvre une superficie de 2 000 km2 qui s'étend sur le quart sud-ouest des Landes, pour une population sédentaire de 160 000 habitants et une population estivale de 350 000 habitants.

Territoire de compétence *du SITCOM Côte sud des Landes*

**Compétences et équipements**

Le SITCOM gère la collecte des ordures ménagères pour 56 des 76 communes (la Communauté d'Agglomération du Grand Dax a conservé cette compétence) et le traitement des ordures ménagères pour la totalité des communes.

La compétence « collecte » regroupe :
- la collecte traditionnelle (en bacs de regroupement)
- la collecte sélective des emballages et du papier (apport volontaire)

La compétence « traitement » regroupe :
- l'incinération des ordures ménagères
- l'organisation de la valorisation et du traitement de l'ensemble des déchets collectés soit directement sur ses sites (compost de végétaux), soit par l'intermédiaire de prestataires spécialisés par type de déchets (ferraille, déchets spéciaux…).

Pour gérer l'ensemble de ces déchets, il dispose sur l'ensemble de son territoire d'un réseau de 22 déchetteries (+ 4 déchetteries sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dax), de 600 points d'apport volontaire (points tri), soit plus de 2 600 conteneurs destinés au tri des emballages et du papier, de 2 usines d'incinération, d'1 plateforme multimatériaux, et de 4 installations de stockage de déchets inertes.

**Prévention des déchets**

En matière de prévention des déchets, le SITCOM a distribué, depuis 2001, 20 000 composteurs individuels de jardin dans les foyers sud-landais. De plus, de nombreuses actions ont été réalisées dans le département des Landes telles que la suppression des sacs de caisse, la diffusion d'autocollants « NON A LA PUB » ou encore la diffusion de plusieurs guides relatifs à la consommation responsable ou aux déchets dangereux. Afin de poursuivre et d'approfondir ces actions, le SITCOM s'est engagé en 2011 dans un programme local de prévention des déchets dont l'objectif final est de réduire de 7% les ordures ménagères et assimilés.

**Développement, sécurisation et optimisation des collectes**

Depuis trois ans, le SITCOM s'est lancé dans un vaste programme de sécurisation et d'optimisation de ses activités de collectes et transport. Pour ce faire, il développe massivement l'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés. A ce jour 600 conteneurs de ce type ont été installés. Ces points de regroupement permettent d'améliorer la sécurité des agents et des usagers et, de par leur grande capacité de stockage, d'optimiser les collectes. Plus esthétiques, ces conteneurs sont installés prioritairement dans les zones touristiques, notamment au niveau des campings, très nombreux sur la côte sud des Landes et dans une grande partie des nouveaux lotissements. En

## Le SITCOM Côte Sud des Landes : Une gestion des déchets en régie (suite)

parallèle, le SITCOM développe depuis 2006 un système d'information géographique (SIG) pour l'ensemble de ses activités. L'informatique embarquée dans les véhicules permet de tracer l'intégralité des circuits afin de recenser et résoudre les points de collecte dangereux et de redéfinir et rééquilibrer les collectes de manière à les optimiser durablement.

**Objectif 2015 : construction d'une unité de valorisation énergétique**

Les capacités d'incinération des usines actuelles de Bénesse Maremne et Messanges sont aujourd'hui insuffisantes pour traiter la totalité des déchets produits sur le territoire du SITCOM. En effet, chaque année, le SITCOM fait appel a des prestataires externes pour traiter entre 20 000 et 25 000 tonnes de déchets. De plus, ces unités ne sont pas équipées de valorisation énergétique. Les études menées depuis 2007 ont conduit les élus, en 2009, à opter pour la construction d'une nouvelle usine de 83 000 tonnes qui valorisera l'énergie (production d'électricité).

Pour plus d'informations :
SITCOM Côte sud des Landes
62 chemin du Bayonnais
40230 Bénesse Maremne
Tél. : 05 58 72 03 94
Fax : 05 58 72 47 57
Mél : communication@sitcom40.fr
Site : www.sitcom40.fr

## Conséquences juridiques du passage à la redevance incitative

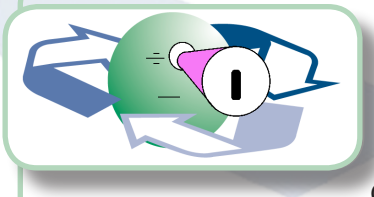

Aujourd'hui, pour les collectivités locales souhaitant instaurer la tarification incitative, prévue par la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, une possibilité est d'instaurer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (RI) à la place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
Cependant ce passage de la TEOM à la RI impose une modification du statut juridique du service. Le changement de mode de financement contraint le service d'élimination des déchets des collectivités à passer d'un service public administratif (SPA) à un service public industriel et commercial (SPIC).

Pour cette raison, le **Cercle National du Recyclage** a décidé de rassembler les informations disponibles sur le sujet et de les restituer au travers d'une note intitulée :
**« Passage de la taxe à la redevance : Impact sur le statut juridique du service publique d'élimination des déchets »**.

A travers cette note, destinée à la fois aux élus et aux techniciens, le **Cercle National du Recyclage** apporte un certain nombre d'éléments afin de mieux appréhender les conséquences juridiques et fiscales du passage de la TEOM à la redevance incitative.

La modification du statut juridique du service impose des changements importants concernant les règles comptables, le droit applicable au personnel et la fiscalité. Ces éléments amènent des difficultés supplémentaires à la mise en place opérationnelle de la redevance incitative, qui est déjà complexe.
Pour les collectivités locales désirant instaurer la redevance incitative, le **Cercle National du Recyclage** souhaiterait afin de faciliter sa mise en œuvre que le service public d'élimination des déchets soit qualifié d'administratif quelque soit le mode de financement.

Je tiens à remercier les personnes qui se sont rendues disponibles pour l'élaboration de cette note, qui ont partagé leurs connaissances et m'ont apporté leurs réflexions sur le sujet.

Ce dossier est disponible gratuitement pour tous sur le site internet www.cercle-recyclage.asso.fr, rubrique téléchargement. Quelques modifications ont été apportées à la version initialement transmise aux adhérents du **Cercle National du Recyclage**.

Pour plus d'informations :
Estelle GAUMAIN
Chargée de mission
Cercle National du Recyclage
03.20.85.85.22
egaumain@cercle-recyclage.asso.fr

# Compostage en pied d'immeuble à la Cité Radieuse

Réduire la production d'ordures ménagères et assimilés est l'une des priorités de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.
Dés 2010 la commission « *Pour une politique de réduction des déchets à la source et de tri sélectif- projet 2010-2015* », mise en place par Eugène CASELLI Président de Marseille Provence Métropole, préconise près de 40 actions dans ce sens dont la signature fin 2011 d'un programme local de prévention des déchets avec l'ADEME.
Sachant que le compostage permet de réduire de 40 kg par habitant et par an la quantité de déchets[1], la Communauté Urbaine s'attache à déployer les dispositifs de compostage individuel et collectif sur son territoire.

## Le compostage collectif

Véritable outil de prévention, le compostage permet une valorisation des déchets sur leur lieu de production, et une meilleure appréhension globale des déchets. En pied d'immeuble il favorise une (ré)appropriation de l'espace collectif, tout en mutualisant le matériel.
Grâce au volontarisme de ses habitants, la Cité Radieuse Le Corbusier dans le 8ème arrondissement de Marseille est devenue en octobre 2011 le premier site à être équipé de composteurs collectifs en pied d'immeuble gérés par les habitants. Huit composteurs en bois ont été installés par Marseille Provence Métropole pour environ 80 foyers volontaires sur 300 que compte la cité.

## Qui fait quoi ? Les rôles de chacun

Cette initiative fédère plusieurs partenaires :
**La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** pilote l'opération et aménage le site en mettant à disposition les composteurs, les bio-seaux (pour une caution de 5 €), la signalétique pour inciter, un guide avec un mode d'emploi, et une adresse mail pour répondre aux interrogations.

**L'association des habitants** a impulsé le projet. Ces derniers apportent leurs bio-déchets dans les bacs de compostage. Ils participent au processus en ajoutant du structurant à chaque dépôt, puis ils retournent le compost qu'ils récupèrent ensuite pour leurs jardinières.
**La Ville de Marseille** fournit le broyat d'élagage des espaces verts, co-produit structurant nécessaire au processus. Elle pourra également utiliser le compost pour les espaces verts alentours.
**GESPER du Réseau Compostage-au-jardin**, **Jardilien, et GERES** avec qui la Communauté Urbaine a conventionné, assurent l'animation, les formations et l'accompagnement technique tous les samedis matin, en lien avec les **éco-ambassadeurs** de Marseille Provence Métropole.

## Premiers retours d'expériences

Les premiers résultats sont très encourageants avec plus de 4 tonnes de biodéchets compostés pour les 6 premiers mois et une demi-tonne de compost utilisé par les habitants pour leurs plantations et le jardin partagé.
Les 5 habitants référents jouent pleinement leur rôle : tenue de permanences, encadrement des dépôts, réponse aux questions, organisation des retournements, ouverture des bacs, information des actions à faire sur le compost…
Pour les manipulations tous les habitants « composteurs » participent.

« Descendre son seau pour aller le jeter dans un des composteurs n'est pas plus contraignant que de sortir son chien ou aller chercher son pain ou son journal. Les seaux sont pratiques et faciles à garder quelques jours sur un coin de son balcon », témoigne avec enthousiasme une habitante du « Corbu »interrogée par le journal La Provence. Et d'insister : « Il faut inciter les gens à faire comme nous ». Reste à convaincre l'ensemble des familles de bien trier leurs poubelles pour devenir de bons éco-citoyens.

Comme observé à Rennes et à Nantes, entretenir la motivation avec un bon réseau de référents, garantir le bon fonctionnement du compostage, et évaluer les performances avec un suivi sur le long terme, sont les conditions de la pérennité du système.

La « Maison du Fada » est le premier des cinq sites pilotes identifiés à partir d'une volonté des acteurs terrain, pour la dotation de composteurs en habitat collectif en 2012. Le Corbusier qui disait « là où naît l'ordre, naît le bien-être » serait fier des actuels occupants de sa Cité radieuse.
Jean Viard vice président de MPM rêve que « tous les grands ensembles de la ville soient équipés de ce type de composteur ». « A l'horizon 2014, le compostage devrait être pratiqué sur une quarantaine de sites et concerner 40 immeubles ».

Pour plus d'informations :
Marseille Provence Métropole Communauté Urbaine

[1] Source ADEME

# Le SYMEVAD inaugure son nouveau centre de tri

Le **SY**ndicat **M**ixte d'**E**limination et de **VA**lorisation des **D**échets (SYMEVAD) assure depuis 2007, date de sa création, la compétence traitement des déchets ménagers des Communautés Agglomérations d'Hénin-Carvin (CAHC), de Douai (CAD) ainsi que de la Communauté de Communes d'Osartis.

**La prévention, une compétence revendiquée**

Pour le SYMEVAD, la volonté d'intégrer les principes du Développement Durable dans ses politiques se traduit dans un premier temps par son engagement dans la prévention des déchets.

> En 2011, le gisement global représentait 225 355 tonnes pour 82 communes et une population de 310 500 habitants soit un ratio de 726 kg/an/hab.

Précurseur dans ce domaine, le SYMEVAD a participé en 2007 au programme européen REDUCE et engagé des actions concrètes sur la promotion du compostage à domicile, du ré-emploi et de la réparation par exemple. Dans la continuité de cette démarche, le **Programme Local de Prévention** du SYMEVAD a vu le jour en 2009 et s'attache, au travers de 8 thématiques-phares, à sensibiliser les producteurs de déchets à réduire leurs tonnages.

**Une politique ambitieuse de renouvellement des équipements de traitement …**

Outre réduire la production des déchets ménagers de 7 % d'ici 2015 comme le prévoit le Grenelle de l'Environnement, le SYMEVAD s'est fixé des objectifs forts, à savoir :

- atteindre 55 % de valorisation matière et organique, contre 50,3 % en 2011 ;
- diminuer de 40 % le recours à l'enfouissement et à l'incinération ;
- limiter à 35 % du gisement global la part destinée à la valorisation énergétique.

Dans cette optique, le SYMEVAD ambitionne de doter son territoire de nouveaux équipements plus performants mais également respectueux de l'environnement et ainsi créer un dispositif complet et exemplaire de valorisation.

**… à la pointe de la technologie**

Le nouveau **centre de tri des emballages** à Evin-Malmaison, opérationnel depuis novembre 2011 et inauguré le 26 mars dernier, constitue la première réalisation de cette politique.

Doté d'une technologie de pointe fournie par le constructeur allemand STADLER associé à EBHYS, les déchets sont triés par de multiples process automatisés : décartonneur, trommel, 2 cribles balistiques, 2 tris optiques avec bouclage des refus et tri frontal, overband et courant de Foucault, GPAO[1] avec mise en balle automatique, presse de grande capacité… Ce nouvel équipement permet donc à la fois d'assurer un haut rendement et de limiter les pertes en matières recyclables.

> Le centre de tri en quelques chiffres :
> - capacité : 30 000 tonnes d'emballages et de papier triées/an
> - rendement : 10 tonnes/heure
> - refus de tri process < 4%
> - 13 trieurs par poste sur la base de 2 postes par jour

**Un parti pris environnemental exceptionnel**

Une des particularités du site réside dans la volonté de lui donner une dimension environnementale exemplaire. Avec 3 000 m² de panneaux photovoltaïques en toiture (produisant 340 000 kwh/an d'électricité revendus à EDF) et 25 m² de panneaux solaires thermiques, des équipements hydro-économes, une ventilation double flux, la récupération de l'eau pluviale… c'est un des tous premiers sites français certifiés « opération expérimentale démarche HQE[2] » et Bâtiment Basse Consommation énergétique (BBC).

**Une cabine de tri spacieuse et lumineuse**

Quant au personnel, il n'est pas en reste. Le contrôle manuel étant indispensable, lors de la conception, une attention toute particulière a été portée sur l'ergonomie des différents postes et plus largement sur les conditions de travail en cabine. Ainsi la cabine de tri unique est vaste (278 m²), haute sous plafond et bien isolée phoniquement. Entièrement vitrée, elle offre en outre une lumière naturelle abondante aux agents, sans oublier le flux d'air pulsé chauffé ou climatisé selon les normes de l'Institut National de Recherche et Sécurité (INRS).

La démarche va encore plus loin puisqu'en cohérence avec les ambitions du SYMEVAD, la société SITA Nord, en charge de l'exploitation du site, s'est engagée à faire certifier le centre de tri aux normes ISO 9001 (qualité), ISO

[1] Gestion de la Production Assistée par Ordinateur
[2] Haute Qualité Environnementale

# Le SYMEVAD inaugure son nouveau centre de tri (suite)

14001 (environnement) et OSHAS 18 001 (sécurité) dans un délai de 18 mois à compter de la date de mise en route du site.

Au total, le projet aura nécessité un investissement de 15 millions d'€ HT dont 2 millions financés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et 1,115 millions par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sur les volets HQE et photovoltaïque.

Le coût de revient (amortissement et exploitation) à la tonne entrante est compétitif soit 160 € HT/t (refus compris).

**Un espace pédagogique dédié à la sensibilisation**

Cette enveloppe inclut la réalisation d'un pavillon de la communication à vocation pédagogique, attenant au centre de tri. Composé d'une salle de 130 m² abritant une exposition permanente sur la gestion des déchets, il a pour vocation de sensibiliser les usagers, notamment les enfants via un espace ludique. Une passerelle entièrement vitrée de 180 m de long, suspendue à la charpente, offre également un parcours de visite et permet de découvrir l'intérieur du site et son fonctionnement.

A partir de 2013, les enfants pourront apprendre, en outre, le B.A.-BA du compostage dans le jardin de démonstration écologique.

**Les projets à venir**

Le centre de tri s'intègre dans une politique globale de mise en place de nouveaux outils de traitement. Ainsi d'autres projets sont à l'étude, tels que l'**unité de Traitement Valorisation Matière Energie (TVME)**, dont le marché de conception/construction/exploitation vient d'être attribué à un groupement porté par la société TIRU.

Prévue pour 2015, cette technologie unique en France permettra de maximiser le recyclage matière et l'extraction de tout le potentiel énergétique valorisable des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des refus du tri sélectif et des encombrants non recyclables.

D'une capacité de 86 000 tonnes, le TVME aura un taux de diversion de 90 % pour les OMR. Seront produits : des Combustibles Solides de Récupération (CSR) de qualité cimentière, des inertes de qualité routière et Installation de stockage des Déchets Inertes (ISDI) ainsi que du biogaz en vue d'une réinjection dans le réseau.

Autre élément clé de la politique du SYMEVAD : **le centre de valorisation des déchets verts** qui devrait être opérationnel pour 2014.

Enfin, les anciens locaux du centre de tri d'Evin-Malmaison seront reconvertis afin d'accueillir une **Ressourcerie**. Un magasin, actuellement ouvert sur Drocourt, permet au public d'acquérir des objets auxquels une seconde vie a pu être donnée. D'autres antennes sont à l'état de projet.

**********

Le SYMEVAD a donc engagé une profonde mutation de la valorisation et du recyclage des déchets ménagers sur son territoire, notamment à travers la mise en œuvre d'investissements ambitieux et modernes. L'ensemble du dispositif représente plus de 75 millions d'€.

L'exemplarité des équipements, les ambitions affichées en termes de valorisation et la recherche constante de technologies industrielles, à la fois modernes et éprouvées, doivent permettre au SYMEVAD d'ancrer résolument les territoires dans une démarche de gestion durable des déchets sans oublier que le comportement des consommateurs joue également un rôle prépondérant dans cette ambition collective.

Pour plus d'informations :

SYndicat Mixte d'Elimination
et de VAlorisation
des Déchets ménagers
60, rue Mirabeau Prolongée
CS 10 014
62141 EVIN MALMAISON Cedex
Tél : 03 21 74 35 99
Fax : 03 21 74 35 23

www.symevad.org

# Les brèves des adhérents

**GRENOBLE ALPES METROPOLE - Collecte : la fin des marches arrière, pour plus de sécurité**

Des camions de collecte effectuant des marches arrière, ce sera bientôt du passé. Pour la sécurité des habitants et des agents, la Métro travaille à la suppression progressive de cette manœuvre dangereuse. Effectuer une marche arrière avec un camion de ramassage des poubelles, c'est un des principaux «points noirs sécurité» recensés dans l'agglomération par les services de collecte de la Métro. Cette manœuvre peut en effet se révéler extrêmement dangereuse : elle provoque chaque année en France plusieurs accidents graves, voire mortels. La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), préconise elle-même sa suppression pure et simple. Sur l'ensemble des 28 communes de la Métro, près de 900 «points noirs sécurité» ont été identifiés, dont l'essentiel concerne des manœuvres de marche arrière.
C'est donc dans une opération importante d'éradication que s'est lancée la Métro dans le cadre de son «Plan d'Actions Déchets». Un travail de fourmi, mené en partenariat avec les communes, chaque point nécessitant une étude et une solution particulière pour, à chaque fois, concilier au mieux qualité de vie des riverains et contraintes du service public. 4000 logements -soit environ 12 000 habitants- sont concernés par cette opération de sécurisation, qui s'étalera sur plusieurs années.

**REIMS METROPOLE - A partir de cet été, compostez, c'est gagné !**

Reims Métropole a souhaité développer plus encore le compostage individuel et collectif. Et pour cela, la collectivité met le paquet : outils de promotion du compostage, mais aussi présence sur les marchés de la ville cet été, et formations gratuites en septembre.
Pour aider chacun à s'y mettre, Reims Métropole a mis en place un double dispositif, qui concerne l'ensemble des habitants, à condition d'installer le composteur sur le territoire de l'agglomération. Pour un usage privatif, Reims Métropole met à disposition des habitants des composteurs moyennant une caution de 15 à 25 € selon le volume. Au bout de 3 ans, le composteur appartient à son utilisateur. Mais il pourra aussi être rendu entre temps, déduction faite de la vétusté. Enfin, pour un usage collectif, avec ses voisins, amis, en immeuble ou jardin partagé, il suffit de présenter son projet à Reims Métropole qui en étudie la faisabilité et met ensuite en prêt gratuit l'ensemble du matériel nécessaire. Seule condition ? Avoir l'autorisation du gestionnaire du site : syndic de copropriété ou bailleur, propriétaire du jardin partagé.
Reims Métropole a donc mis en place deux formations gratuites, sans engagement : d'une part, une formation pour apprendre à composter et gérer les déchets organiques de la maison et du jardin (niveau 1), et d'autre part, une formation d'animateur composteur pour faire partie du réseau mis en place par Reims Métropole, et diffuser l'information autour de soi (niveau 2).

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRE DE LA COTE OUEST - Mi Don' Mi Pran**

« Vous voulez vous débarrasser d'un objet en bon état ? Mi Don' Mi Pran lé la! »
Le TCO offre la possibilité d'être mis en relation avec des personnes de son territoire pour donner ou prendre des objets en bon état. Ce service, lancé par le TCO, permet de mettre en relation des personnes ayant des objets à donner avec les personnes intéressées par ces objets.
Si une personne a un objet à donner, elle est invitée à envoyer un mail à tco_midon@googlegroups.com ; ce mail sera transmis à tous les membres du groupe. Si un objet intéresse une autre personne, celle-ci répond directement à l'émetteur du courriel.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN - Résultat de la Tournée des DEEEglingués**

Les différentes actions menées par la CoVe à l'occasion de la tournée nationale des « Dééglingués » ont permis de collecter 911 appareils «dééglingués».
Ce sont les déchetteries d'Aubignan et de Caromb qui ont comptabilisé le plus grand nombre de dépôts : 764.
Quant au stand de la CoVe le vendredi à Carpentras, de nombreux usagers ont profité de leur passage au marché pour y déposer 83 petits appareils « dééglingués ».
64 dépôts ont été effectués dans les autres points de collecte de l'opération répartis entre la mini-déchetterie de Venasque et les centres sociaux Villemarie et Lou Tricadou à Carpentras.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS D'AIX - Collecte itinérante des produits dangereux**

La CPA a renouvelé en 2012 la collecte itinérante des déchets dangereux. Ces produits (peintures, colles, diluants, acides, radiographies, piles, aérosols,…) qui présentent un risque important sur l'environnement en raison de leur toxicité, de leur inflammabilité ou de leur pouvoir corrosif, peuvent être déposés toute l'année dans les 18 déchèteries du territoire. En complément, l'opération vise à accroître la collecte de ces produits.
Cette collecte itinérante s'adresse uniquement aux particuliers, à raison de 10 kg au maximum par apport et sur présentation d'un justificatif de domicile.

# Les brèves des adhérents (suite)

Mode d'emploi :
• Garder les produits dans leurs emballages d'origine et ne jamais les transvaser ou les mélanger.
• Mettre chaque emballage détérioré ou fuyard dans un sac étanche.
• Par précaution, transporter les produits dans un véhicule aéré.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS TARARE - Déchèterie : Nouvelle benne pour le Plâtre**

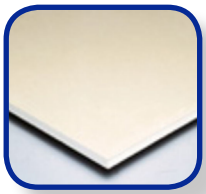

Auparavant, tous les déchets de plâtre apportés en déchèterie devaient être déposés dans la benne « Tout venant ». En effet, aucune entreprise n'existait pour recycler ce type de déchet.
Désormais, le plâtre peut être recyclé et valorisé, grâce à un procédé innovant.
Unique en France, et certainement dans le monde, ce procédé permet de séparer le plâtre des matières d'habillage comme la peinture, la tapisserie, le carrelage...
Depuis le 2 mai 2012, à la déchèterie, certaines plaques de plâtre peuvent donc être triées et déposées dans une nouvelle benne spécifique pour le « Plâtre » : ce sont les plaques standards, plaques dures de couleur jaune, plaques Flam de couleur rose, plaques hydrofuges de couleur verte, cloisons alvéolaires (quelle que soit la couleur), carreaux de plâtre standards et carreaux hydrofugés de couleur bleue. Celui-ci sera traité en vue du recyclage, pour la fabrication de nouvelles plaques.
Les produits refusés sont les doublages en polystyrène, laines de verre, laines de roche, polyuréthanes, les complexes avec polystyrène ou complexes avec laine de verre.

**MARSEILLE PROVENCE METROPOLE - MPM ouvre les portes de son centre de tri**

MPM a décidé de mener une action volontariste en matière de tri des déchets. Dans ce cadre, et afin de découvrir le fonctionnement du centre de tri, les habitants du territoire MPM ont été invités à participer à une visite technique de l'installation modèle des Pennes-Mirabeau, exploitée par Sita.
Ces visites ont été programmées les mardi 21, mercredi 22 et samedi 25 juin et visaient à montrer aux citoyens à quoi sert concrètement le tri sélectif.

**SIREDOM - Les déchets industriels valorisés**

Le SIREDOM et Triadis Services ont signé le 22 mai une convention de partenariat. Le SIREDOM loue un bâtiment dédié à l'accueil d'une unité de valorisation des emballages industriels au bénéfice de Triadis Services qui porte ce projet.
Ayant transféré vers l'Ecosite de Vert-le-Grand l'activité de tri de son Ecosite Sud Essonne situé à Etampes, le SIREDOM a libéré ainsi un bâtiment de 2000 m2. Un appel à projet a donc été lancé pour développer une activité en adéquation avec la mission du syndicat.

Le SIREDOM a retenu la société Triadis Services du Groupe Séché Environnement, qui créera une nouvelle activité afin de valoriser et recycler les emballages plastiques (cubitainers d'1 m3, cuves, fûts, ...) collectés dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment ou encore de la distribution. Auparavant, ces emballages étaient systématiquement détruits. Selon leur état et la nature des produits contenus, ils seront nettoyés et réemployés, ou démantelés, et leurs matériaux seront recyclés ou valorisés en énergie.
Sous réserve d'une instruction favorable de l'Inspection des Installations Classées, cette unité fonctionnera à l'automne prochain. Cette nouvelle activité est également une opportunité de créer une quinzaine d'emplois dans le bassin essonnien.

**SYMEVAD - Une unité de « Traitement Valorisation Matière et Energie » pour 2015**

Ce nouvel équipement devrait faire partie intégrante du paysage d'ici août 2015, en lieu et place de l'actuelle Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) d'Hénin-Beaumont, usine datant de 1972 et dont la fermeture est prévue pour fin 2013.
Processus novateur et unique en France, il permet la récupération en vue du recyclage, la méthanisation et la production d'un Combustible Solide de Récupération (CSR). Ces technologies sont utilisées depuis 7 ans en Allemagne sur une usine similaire.
L'investissement total du projet de TVME représente 48 millions d'euros, pour un coût de traitement de 100 €/T. La conception, la construction ainsi que l'exploitation du site ont été confiées à un groupement porté par TIRU, filiale d'EDF et composé d'entreprises locales.
Quelques chiffres :
• 86 000 T/an de déchets ménagers traités (ordures ménagères, encombrants et refus de tri) ;
• 3 millions m3/an de biogaz produits ;
• 27 500 T de CSR de qualité cimentière produites soit 117 000 MWh/an ;
• Un taux de diversion global > 75 % ;
• 1 128 m2 de panneaux photovoltaïques pour une production de 63 MWh/an d'électricité.

**VALENCIENNES METROPOLE - Du nouveau pour la collecte et le tri**

Suite à la signature de nouveaux contrats en juin 2012, le prestataire pour la collecte et le tri des déchets ménagers des 35 communes a proposé des solutions innovantes, comme l'équipement des véhicules par des systèmes de récupération de l'énergie de freinage. Cette technologie permettra de limiter la consommation de carburant et de

## Les brèves des adhérents (suite)

minimiser l'émission de CO2 (-33% d'ici 2016) et le nombre de décibels (-30%).
Par ailleurs, les usagers ont accès 24h/24 à toutes les informations concernant la collecte et le tri des déchets sur le site www.dechetsenligne.fr. Un nouveau service d'abonnement sera également proposé pour recevoir des informations pratiques en direct par mail ou sms.

**SIOM VALLEE DE CHEVREUSE – Démarche de certification ISO 50001**

En cohérence avec son système de management environnemental et dans la logique des travaux de valorisation énergétique prévus à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, le SIOM s'engage dans une démarche de certification ISO 50001.
Cette norme internationale, publiée en France en novembre 2011, donne les lignes directrices pour développer une gestion méthodique de l'énergie, et ainsi optimiser l'usage, la consommation et l'efficacité énergétique. Ce référentiel constitue un véritable outil d'aide méthodologique de pilotage pour atteindre les objectifs fixés en matière de performance énergétique, et notamment que l'usine d'incinération soit considérée comme une Unité de Valorisation Energétique.
De plus, la certification ISO 50001 permettra d'abonder les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui seront obtenus grâce aux travaux d'optimisation de l'usine et à l'énergie valorisée. La vente de ces certificats permettra au SIOM de diversifier ses recettes.
Le décret précisant les conditions d'obtention de la norme ISO 50001 a été publié en mars 2012. Dès avril 2012, le SIOM a obtenu pour son usine le premier niveau de certification. A venir, l'obtention du second niveau pour l'usine dans un premier temps et pour le SIOM dans un second temps.

**SICTOM PEZENAS-AGDE - Osez vos capsules Nespresso à la déchèterie !**

Pour cela, le SICTOM Pézenas-Agde a élaboré un partenariat avec la société Collectors et Nespresso qui, dans le cadre d'Ecolaboration, a décidé d'augmenter le nombre de points de collecte. Objectif : récupérer d'ici 2013, 75% des capsules vendues dans le monde.
L'objectif pour le SICTOM est de favoriser le tri de ces déchets sur le territoire afin d'optimiser leur recyclage : les capsules usagées sont en effet composées d'aluminium et de marc de café, deux matériaux totalement recyclables. De plus, cette solution alternative de collecte évite le mélange de ces produits avec les ordures ménagères puisque les capsules ne sont pas (encore) considérées comme des emballages ménagers recyclables et n'ont donc pas leur place dans le bac jaune.
Lors du processus de recyclage, l'aluminium et le marc de café seront séparés et valorisés respectivement en fonderie et en compost via des filières adaptées.

## Agenda

Le Cercle National du Recyclage vous ouvre son agenda

• 26ème Congrès d'AMORCE : « Déchets - Energie : Rencontre France - Allemagne », du 17 au 19 octobre 2012, à Metz.
Renseignements :
www.amorce.asso.fr/26eme-Congres-d-AMORCE-Dechets.html

• Filières et recyclage - Le colloque des professionnels sur les produits hors d'usage, du 23 au 24 octobre 2012, à Paris.
Renseignements :
www.ademe.fr

• Semaine européenne de la réduction des Déchets, du 17 au 25 novembre 2012.
Renseignements :
www.reduisonsnosdechets.fr
www.ewwr.eu/fr/

• Salon des maires et des collectivités locales, du 20 au 22 novembre 2012 à Paris, Porte de Versailles.
Renseignements :
www.smcl.salons.groupemoniteur.fr/

Renseignements :
www.ademe.fr

• Pollutec, du 27 au 30 novembre 2012 à Lyon.
Renseignements :
www.pollutec.com/

• 3èmes Assises de l'éducation à l'environnement et au développement durable, du 5 au 7 mars 2012 à Lyon.
Renseignements :
www.assises-eedd.org/

Cercle National du Recyclage - 23 rue Gosselet 59000 LILLE - Tél. : 03.20.85.85.22 - Fax : 03.20.86.10.73
E-mail : cnr@nordnet.fr - Sites : www.cercle-recyclage.asso.fr et www.produits-recycles.com
Directeur de la publication : Paul DEFFONTAINE - Rédacteur en chef : Bertrand BOHAIN
Equipe de rédaction : Delphine GOURLET, Jean-Louis SCICOLONE, Estelle GAUMAIN, Marie RODRIGUEZ